

« COMMUNIQUÉ DE PRESSE »
Pour publication immédiate

Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic
ADOPTION D' UNE NORME NATIONALE
SUR LE CONTRÔLE DE LA POLLUTION LUMINEUSE

Notre-Dame-des-Bois, le 26 octobre 2016 — C'est avec grand plaisir que la première réserve internationale de ciel étoilé souligne l'adoption au Québec d'une norme nationale sur le contrôle de la pollution lumineuse. *« Le ciel étoilé est un des spectacles les plus grandioses, c'est notre fenêtre sur l'Univers. Nous n'avons pas à choisir entre le ciel étoilé et la sécurité. On peut avoir les deux. Il s'agit simplement d'adopter de meilleures pratiques »* souligne Sébastien Giguère, un des responsables de la réserve de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM).

L'adoption par le Bureau de Normalisation du Québec (BNQ) d'une norme québécoise sur le contrôle de la pollution lumineuse représente une étape importante pour l'évolution vers de meilleures pratiques d'éclairage extérieur au Québec. Il s'agit d'un outil important conçu pour informer et guider les différents intervenants des projets d'éclairage quant aux meilleures pratiques à adopter pour contrôler la pollution lumineuse tout en répondant adéquatement aux besoins de sécurité. Initialement proposée par le chapitre québécois de l'International Dark sky Association (IDA-Qc), la norme a été mise sur pied par un comité d'experts multisectoriels parmi lesquels figurent des représentants du parc national du Mont-Mégantic et de la réserve de ciel étoilé.

« Quand on parlait de pollution lumineuse il y a 15 ans, peu de gens savaient de quoi on parlait. Aujourd'hui, notre société a fait assez de chemin pour adopter une norme nationale, c'est encourageant » ajoute M. Giguère. La norme s'articule autour de quatre paramètres d'éclairage : la couleur, l'orientation, l'intensité et la période. Elle recommande ainsi l'adoption de couleurs chaudes et, comme l'Association Médicale Américaine (AMA) l'été dernier, reconnaît les impacts négatifs de la lumière bleue nocturne sur le ciel étoilé, les écosystèmes et le système circadien (horloge biologique). Elle recommande l'installation de luminaires qui minimisent les pertes vers le ciel, produisent une quantité appropriée de lumière et ne génèrent pas d'éblouissement. Elle favorise également l'extinction et la réduction des éclairages lors des périodes où ils ne répondent à aucun besoin.

Malgré cette nouvelle réjouissante, les responsables demeurent prudents: *«Maintenant que la norme existe, il faut espérer que les municipalités et les entreprises emboîtent le pas. Il reste encore l'autre moitié du chemin à faire »* rappelle Rémi Boucher, biologiste de la réserve. *«La pollution lumineuse continue de croître rapidement et la conversion aux DEL blanches ne fait qu'accélérer cette détérioration. Ce n'est pas seulement le ciel étoilé qui disparaît, c'est tout l'habitat nocturne. Pourtant, la vie a besoin de nuit. Les*

animaux et les écosystèmes bien sûr, mais nous aussi. Les scientifiques sont en train de le réaliser aujourd'hui.»

Le nombre de recherches publiées sur les impacts de la pollution lumineuse a en effet suivi une courbe exponentielle au cours des dernières années (horloge biologique, système immunitaire, obésité, système hormonal, sommeil, dégénérescence maculaire, écosystèmes, etc.), ce qui témoigne de la prise de conscience multidisciplinaire de la communauté scientifique à cet égard.

Il est possible de consulter la norme et de la télécharger sur le site du BNQ. Pour plus d'informations, consultez le site de la RICEMM.

-30-

Plus d'informations sur nos sites Internet
www.ricemm.org - astrolab.qc.ca
Source : Marie-Georges Bélanger
Responsable du service à la clientèle
Téléphone : (819) 888-2941, poste 222
Note : photos disponibles sur demande

